Image not found or type unknown

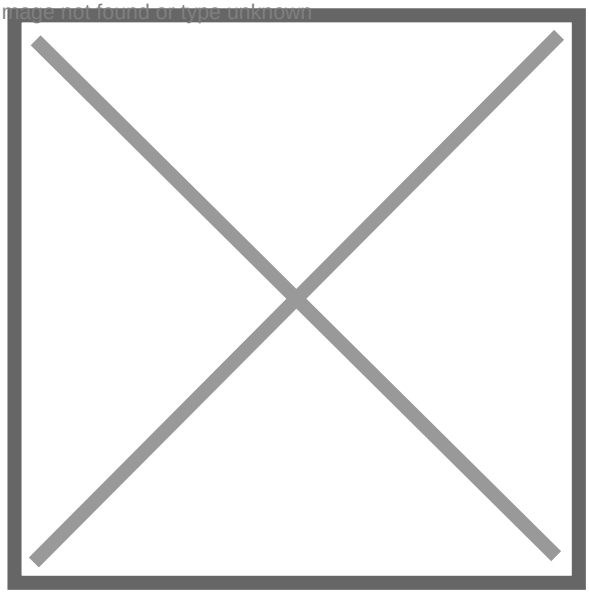

# Casse oridinateur portable personel utilisé au travail

Par **pyrostan**, le **31/01/2012** à **12:46**

Bonjour,

j'ai utilisé mon ordinateur portable personnel au travail qui a 1 an.

Après l'avoir rangé dans sa sacoche, j'ai part accident trebuché et mon pied a percuté l'écran qui est donc cassé maintenant. Et j'ai un collègue qui était témoin.

réparation estimé à 150euro.

l'employeur me dit qu'il ne peut rien pour moi. ( pas cool)

Est ce que l'entreprise est responsable des dommages sur des biens personnel utilisé sur le lieu de travail [s]pour une utilisation professionnel[/s]?

merci

Par **pat76**, le **31/01/2012** à **18:42**

Bonjour

Si l'employeur vous dit qu'il ne peut faire rien pour vous, demandez lui de vous fournir un

ordinateur pour le travail qu'il vous demande de faire.

Vous n'avez pas une assurance?

Par **aie mac**, le **03/02/2012** à **19:23**

bonjour

[citation]Si l'employeur vous dit qu'il ne peut faire rien pour vous, demandez lui de vous fournir un ordinateur pour le travail qu'il vous demande de faire. [/citation]
+1.

[citation]Vous n'avez pas une assurance? [/citation]
qui interviendrait au titre de quelle garantie?

Par **alterego**, le **05/02/2012** à **12:58**

Bonjour,

Vous ne précisez pas dans quelles conditions vous avez trébuché et comment votre pied a pu percuter l'écran.

Selon la vraisemblance des faits, étant sur votre lieu de travail, l'assurance RC de l'entreprise pourrait vous dédommager.

Il faudra démontrer la responsabilité de l'entreprise... vous vous êtes pris les pieds dans quelque chose, vous avez glissé...

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés